

ENTRE LES SOUSSIGNES :

NOM ET ADRESSE DU BAILLEUR
WAFABAIL SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 150 000 000 DH 39-41, Bd Moulay Youssef – CASABLANCA RC 35763 – IF 01084018 – Patente 33200012 Représentée par Mme. Khadija ASSOUAB en tant que Présidente du Directoire

NOM ET ADRESSE DU LOCATAIRE
SOMALEV CRANES ET LOGISTICS 84 BD MOULAY SLIMANE BOUSKOURA 20000 CASABLANCA Représentée par M.

Il a été convenu ce qui suit, connaissance prise des Conditions Générales de Crédit-Bail jointes à ce document :

I – COMMANDE ET ENGAGEMENT DE PRENDRE A BAIL :

Le Bailleur passe commande au Fournisseur ci-contre des matériels ci-après, choisis directement par le Locataire, et que celui-ci s'engage à prendre à Bail

Description*	NOM DU FOURNISSEUR	Prix HT	TVA	Prix TTC
TRACTEUR ROUTIER MAN TGX 41 6 0 D38 D'OCCASION ANNEE 2016 S FC N° 2020244	SOMALEV CRANES ET LOGISTICS	1 879 496,13 MAD	375 899,23 MAD	2 255 395,36 MAD
TOTAL		1 879 496,13 MAD	375 899,23 MAD	2 255 395,36 MAD

II – ADRESSE D'UTILISATION :

III – DUREE IRREVOCABLE : 60 mois

IV – VALEUR RESIDUELLE : 1% du prix définitif HT de facturation des matériels ci-dessus arrêté : **18 794,96 MAD.**

V – ECHEANCEMENT ET MONTANT DES LOYERS :

Le premier terme de loyer sera exigible le jour du commencement de la location déterminé selon les Conditions Générales du contrat. Les loyers seront payés en **60** termes exprimés en pourcentage du prix définitif HT de vente du matériel suivant détail ci-dessous :

60 terme(s) de 1,887 %, soit sur la base de la proforma : 35 465,15 MAD HT

terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT

terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT

terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT

terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT

terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT

terme(s) de %, soit sur la base de la proforma : HT

Le montant des frais de dossier sont de : 100,00 MAD majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les loyers ainsi que la VR sont assujettis à la TVA, au taux en vigueur.

Conformément à l'arrêté 392.20 du 21 Février 2020, les frais de publicité de votre contrat sont de 100,00 MAD majorés de la TVA au taux en vigueur.

VI – STIPULATIONS PARTICULIERES

▪ DELEGATION D'INDEMNITES D'ASSURANCE

▪

▪

▪ Billet à Ordre

▪ Expertise Bien Financé

▪

▪

▪

Fait à Casablanca, le

LE LOCATAIRE
Signature légalisée précédée de "Lu et Approuvé" + Cachet
SOMALEV CRANES & LOGISTICS
 80, Avenue Mohammed VI - Casablanca
 Tél: 05 22 72 96 53 - Fax: 05 22 72 97 15

LE BAILLEUR
Signature légalisée précédée de "Lu et Approuvé" + Cachet
 Officier Délégué de la Régulation
 et la Signature et de la Certification
 de la Comptabilité Conforme à l'Originale

1007
Moufida
14 Octo 2021